Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE2526-DE

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 7 avril 2026, se sont réunis le lundi 13 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Jérôme LECOMPTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Jérôme LE BELLEC	à	Erick SCWHARTZ
Arnaud PLATEL	à	Diane GAYET
Natacha DEZILES	à	Hélèna LE FLOC'H
Édith LE BORGNE	à	Germain GUICHAOUA
Liliane BRUNET	à	Benoît LAGOUTTE-LOISEL,
Marine GOURLAY	à	Jérôme LECOMPTE

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 27

Secrétaire de séance : Yvon TROADEC

DE2526 – Désignation du référent sécurité routière
Rapporteur : Monsieur le Maire

Les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou para-scolaires, les activités associatives....

Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile. Depuis 2009, le Préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière.

Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE2526-DE

Le Préfet du Finistère a alors fait part aux Maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Il est proposé de désigner Jean Paul LE DANTEC comme référent sécurité routière de la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :
Abstentions : 6

- **Approuve** la désignation de Jean Paul LE DANTEC comme référent sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 13 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.